



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 44800

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les problèmes suscités par les abandons des animaux domestiques. En effet, depuis l'abrogation de la taxe française sur les chiens en 1971, le nombre d'animaux adoptés puis abandonnés n'a cessé d'augmenter. La majorité des propriétaires d'animaux domestiques sont favorables au rétablissement de cette taxe qui permettrait une diminution des abandons, des accidents causés par les animaux errants et une réduction des frais de fourrière et de refuge. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La taxe sur les chiens a été supprimée en 1971 des lors que sa perception entraînait, tant pour les contribuables que pour l'administration, des sujétions sans commune mesure avec le faible niveau de ressources qu'elle procurait. De nombreux conseils municipaux avaient d'ailleurs renoncé à cette taxe bien avant sa suppression. Il n'est donc pas envisagé de rétablir une taxe sur les chiens.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44800

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5726

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6616